

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO RV22-5406

Avis public est donné, que le conseil de la Ville de Drummondville, à une séance publique tenue le 07 février 2022, a adopté le règlement no RV22-5406 ayant pour objet de:

Prévoir l'annulation du caractère de rue sur les lots 6 456 667, 6 456 669 et 6 456 670 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond.

Ce règlement entrera en vigueur le 11 février 2022 et est maintenant déposé au bureau de la greffière de la Ville où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Drummondville, Québec, ce 11 février 2022.



M^e Mélanie Ouellet, greffière de la Ville

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 336 de la *Loi sur les cités et villes*)

Je, M^e Mélanie Ouellet, greffière de Drummondville, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant le règlement numéro RV22-5406 sur le site Internet de la Ville de Drummondville le 11 février 2022, tel que stipulé au règlement sur les avis publics de la Ville.



M^e Mélanie Ouellet, greffière de la Ville